

Envoyé en préfecture le 03/01/2024

Reçu en préfecture le 03/01/2024

Publié le 03/01/2024

ID : 062-216207365-20231222-DEC2023\_194-AI

S<sup>2</sup>LO

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN DEVIS DE DIAGNOSTIC AMIANTE  
ET D'ANALYSE DES PRELEVEMENTS DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition tarifaire présentée par la société ARTOIS COORDINATION SECURITE ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société ARTOIS COORDINATION SECURITE (sise 163 rue Pasteur – 62400 BETHUNE) un devis relatif à un diagnostic DTA + l'analyse des prélèvements, pour l'ensemble des bâtiments communaux, pour un montant total de 5.112€ TTC ;

**ARTICLE 2** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 22 décembre 2023

DEC2023\_194



Pour le Maire empêché,  
adjoint suppléant,

incent KNOCKAERT

DGS